



TROIS JOURS DE CARENCE POUR LES AGENTS PUBLICS !

Le ministre de la Fonction Publique vient d'annoncer dans la presse une nouvelle piste d'économie pour redresser les comptes publics.

Il prévoit l'augmentation du délai de carence qui passerait d'un à trois jours en 2025.

Cette mesure est présentée comme une mesure de justice avec le privé.

Or, si dans le privé, la Sécurité sociale prévoit bien trois jours de carence en cas d'arrêt maladie, ceux-ci peuvent être compensés partiellement ou complètement par les entreprises. C'est le cas pour la plupart des salariés du secteur privé qui bénéficient d'un maintien de leur salaire par l'employeur.

De plus, ils sont couverts par la protection sociale complémentaire depuis le 1er janvier 2016, date d'entrée en application de la loi de sécurisation de l'emploi. **La prise en charge du coût de la couverture santé proposée aux salariés, atteint en moyenne 58%, dépassant ainsi le seuil de 50% imposé par la loi.**

Dans un même temps, les agents publics n'ont toujours pas de prise en charge de leur contrat de prévoyance ni de la protection sociale complémentaire.

Pour l'UNSA ITEFA, ces décisions pour faire payer les malades sont particulièrement injustes. Elles pointent du doigt à nouveau les fonctionnaires qui grèveraient les budgets de l'Etat alors que l'exécutif n'est toujours pas en mesure d'expliquer sa gestion et l'aggravation subite du déficit ...

L'UNSA ITEFA note aussi, que le rapport inter-inspections relatif aux DDETS (PP) qui vient d'être communiqué récemment indique l'existence de RPS avec des situations de burn-out dans la plupart des DDETS(PP) . Dans ce contexte, cette décision serait particulièrement inopportune.

L'UNSA appelle le Premier ministre et le Parlement à renoncer à ces deux mesures injustes. Elles stigmatisent une nouvelle fois les agents publics alors que leur rémunération ne sera pas revalorisée en 2024 ni en 2025 et que la fonction publique souffre déjà d'un déficit d'attractivité.